



natagora

Votre contact :
Tiberghien Amandine
26 rue d'Edimbourg
1050 Ixelles
Tel : 02 893 0925
reactionlocale@natagora.be

Bruxelles, le 23 septembre 2019

Concerne : Enquête publique relative au projet Cofinimmo / Boulevard du Souverain 23

Monsieur le Bourgmestre,

Mesdames et Messieurs les Échevins,

Présente dans tout l'espace Wallonie-Bruxelles, Natagora possède de nombreuses réserves naturelles, réparties sur plus de 5000 hectares. Le grand objectif de l'association est d'enrayer la dégradation de la biodiversité et de contribuer au rétablissement d'un meilleur équilibre entre l'homme et la nature. Natagora a une régionale Bruxelloise très active dont les maîtres mots sont « Connaître, protéger et agir » avec près de 3000 membres.

Dans le cadre de l'enquête publique susmentionnée, nous souhaitons vous faire part de notre désaccord et de notre opposition au projet proposé.

Le périmètre (parcelle 153F + 154F) de la demande s'implante au sein d'un site (Souverain 23) qui comprend : pièces d'eau (étangs et bassins), des zones boisées, une zone de parc (affectation au PRAS), des arbres de belle taille y compris des arbres remarquables.

Le site est d'une importance capitale car il fait partie de la zone de développement du maillage vert et du réseau écologique bruxellois c'est-à-dire : « des zones très intéressantes, dont la richesse biologique est souvent sous-estimée ».

Tout d'abord nous saluons les modifications apportées par rapport aux plans initiaux. Néanmoins nous remarquons que l'ensemble des avis des précédentes commissions de concertation n'ont pas été intégrés. Mes principales observations sont les suivantes :

Au vue de la proposition dans le cadre de ce projet, la continuité de paysage entre les étangs et la forêt qu'offre actuellement la parcelle sera détruite par la construction de 4 immeubles tour qui remplaceront un immeuble discret intégré dans l'environnement naturel paysager.

Natagora asbl - Association de protection de la nature

Mundo-B | Rue d'Édimbourg 26 | B-1050 Bruxelles | BE 0434 366 097 | BE48 0680 8739 7027 - BIC : GKCC BEBB
+32 28 93 09 91 | info@natagora.be | www.natagora.be

Le terrain est situé à la lisière de la forêt de Soignes, entre des stations Natura 2000. Le projet, de par son emprise au sol élargie (4 fois l'emprise actuelle) et la plus grande fréquentation humaine qu'il engendrera aura des incidences non négligeables sur la faune, notamment au niveau des espèces protégées (amphibiens, chauves-souris) et sur la flore de la Forêt de Soignes. L'évaluation appropriée des incidences environnementale présentée dans l'Etude d'Incidence attire l'attention sur les nombreuses conséquences de l'élargissement de l'emprise des bâtiments sur la flore et la faune, notamment l'abattage de 36 arbres et la destruction d'habitats liée à la présence humaine accrue.

Les grands arbres actuellement sur ce site sont en résonance avec les grands arbres de la Forêt de Soignes. L'abattage des arbres modifiera à jamais le paysage de cette partie de Watermael-Boitsfort. Même si les plans prévoient d'en replanter, nous savons que des arbres nécessitent des décennies avant d'être grands et ressembler aux plans et scénario prévus par le projet Cofinimmo. Le projet ne devra, en aucun cas, porter atteinte aux arbres le long du boulevard.

Les bâtiments, à cause de leur hauteur et de l'éclairage des logements, constitueront pour les chauves-souris une barrière entre la forêt et les étangs. Les bureaux des anciens locaux n'étant pas éclairés de nuit, offraient la pénombre nécessaire. Hors le projet prévoit des poteaux de 4 m de haut pour un éclairage le long des bâtiments face à la mare.

L'éclairage nocturne dans les pièces du bâtiment se propagera inmanquablement vers l'extérieur du bâtiment. De plus avec des éclairages extérieur dont certains à une hauteur de 4 m, impactera le passage de la faune. Les arbres éclairés 24h/24 ne se développeront pas normalement et en plus n'offriront pas un gîte correct pour la faune. Je recommande un éclairage dit « intelligent » qui s'allume seulement au passage d'une personne. De plus je recommande une lumière rouge ou ambre qui impacte beaucoup moins la faune et la flore.

Le projet prévoit également un éclairage tout le long du pont qui surplombe la mare. La lumière se présente comme une barrière qui repousse certaines espèces de la faune et de la flore. La lumière exerce un pouvoir attractif pour d'autres espèces. Au final un déséquilibre sera créé avec tout son cortège d'effets négatifs. Je recommande un éclairage dit « intelligent » qui s'allume seulement au passage d'une personne. De plus je recommande une lumière rouge ou ambre qui impacte beaucoup moins la faune et la flore.

Les travaux et le plan d'aménagement impacteront la faune actuelle : sur le site on relève la présence régulière d'oiseaux emblématiques tels que le martin pêcheur, la bergeronnette des ruisseaux, et autres oiseaux liés à la présence d'eau et de vieux arbres. Sur place également, de nombreux odonates (libellules) et plusieurs espèces différentes chauves-souris dans les zones non éclairées plus particulièrement. Tous ces animaux sont sensibles à la présence humaine.

Pour les amphibiens, les travaux lourds de la démolition et reconstruction impacteront de manière forte leur vie sur le site. Il est probable qu'il faudra des années aux amphibiens pour retrouver un habitat équilibré. Il est probable qu'une partie de la population sera condamnée lors des travaux. Après les travaux la circulation motorisée aura également un impact négatif supplémentaire sur les migrations printanières des amphibiens. Pour les amphibiens, la circulation piétonne via la passerelle aménagée sur l'étang St Hubert (permettant le passage de et vers le Boulevard du Souverain) augmentera fortement la

présence humaine et risque donc d'annihiler l'effet positif de l'aménagement des berges envisagées par le promoteur.

Les forts éclairages de chantiers auront aussi des effets négatifs tels que cités plus haut. Il est fortement recommandé de limiter l'éclairage des travaux au strict nécessaire et dirigé uniquement vers le site en destruction/construction et non vers les zones vertes du site. Le système de surveillance tel qu'en place actuellement au site n°25 Souverain est très négatif pour la biodiversité. Nous savons que les hauts bâtiments éclairés sont des pièges pour les oiseaux en migration.

Les gros engins compacteront le sol de manière irréversible, la pose de « panneaux de protection de sol » est nécessaire là où les engins croisent les zones non construites.

La protection des arbres sera également nécessaire pendant toute la durée des travaux. Les travaux d'excavation ne devront pas abimer les racines des arbres du site.

Les futures plantations devront être faites avec les espèces d'herbacées et arbustives indigènes offrent gîte et couvert à la faune. Une gestion attentive devra limiter la progression de plantes invasives. Une « gestion intégrée » sera bénéfique pour la faune et la flore (prairies de fauche, arbres fruitiers, buissons denses, spirale à herbes aromatiques refuge pour insectes terricoles, tas de branches et de compost dans des endroits reculés et calme (refuge amphibiens et hérissons entre autres).

Les plans prévoient des grandes zones de gazons. Le gazon classique et coupé ras présente peu d'intérêt du point de vue diversité faunistique et floral. De plus la tonte mécanique présente un danger pour les animaux en transition (amphibiens, hérissons, etc.). Ces surfaces pourraient êtreensemencées au centre des zones ainsi qu'au pied des arbres pour en faire des prairies de fauche (fauche limitée à 1 fois par an et en automne en laissent pendant 2-3 jours la tonte sur place pour permettre à la faune de s'échapper). Les zones laissées en pelouse bénéficieront d'une tonte limitée à une hauteur de 10 cm minimum (hauteur qui permet un développement minimal d'animaux et servant de refuge à d'autres animaux. Hauteur qui permet aussi de résister aux étés secs).

L'installation de simples nichoirs à mésanges ou de ruches ne présente pas des éléments qualitatifs de compensation pour la perte de la surface « verte ».

Par contre les toitures vertes auront un effet positif.

Point de vue mobilité je salue les possibilités offerte à la « mobilité douce ». Mais la voiture personnelle est facilitée voire encouragée par la disponibilité des places de parking. Nous savons tous que Bruxelles étouffe virtuellement sous la pression automobile.

La création de ce site de logement avec zones verdurisées augmentera sa fréquentation « de promenade », ce qui a tout de suite des effets de bruits, de zones vertes piétinées, de chiens sans laisse, de déchets et de cycliste et autre roues de loisir. La gestion du site devra prévoir des aménagements qui canalisent les personnes sans créer de barrières pour la faune (hauteur des éventuelles clôtures à 10 cm du sol pour permettre le passage de la petite faune). Il est fortement recommandé de prévoir nombre de poubelles pour éviter que les déchets ne se retrouvent dans la nature et dans les points d'eaux.

Veillez agréer, Messieurs les Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Échevins et Echevines,

Messieurs et Mesdames les membres de la Commission de concertation, l'expression de notre considération distinguée,

Pour Natagora Bruxelles,
Amandine Tiberghien